

Espace et temps dans la Rome archaïque et républicaine : du « calendrier de Romulus » au « calendrier de Numa »

L'histoire mythique du calendrier romain

L'histoire primitive du calendrier romain est rendue confuse par les mythes et les récits étiologiques qui l'entourent et qui sont rapportés par des sources relativement tardives. Les principales sources qui rapportent quelques détails sur l'histoire primitive du calendrier romain sont Varron, Plutarque, Censorinus et Macrobe, ces trois derniers dépendant en grande partie des ouvrages érudits de l'antiquaire Varron. Les auteurs anciens rapportaient en général une histoire mythique pour expliquer les origines du calendrier romain. En même temps, ils avaient souvent conscience de l'existence d'une évolution, à savoir que le calendrier antérieur à la réforme de César en 46 av. J.-C. (le calendrier républicain « préjulien ») n'était déjà plus le même que le calendrier d'origine, au moment de la fondation de la cité. Tous attribuent donc le calendrier primitif à Romulus, le fondateur de la cité (753-716 av. J.-C.), mais attribue le deuxième, celui qui sera en vigueur pendant une grande partie de la République, au deuxième roi de Rome, Numa Pompilius (716-671 av. J.-C.). Varron et Plutarque estiment que le plus ancien calendrier romain, donc celui de Romulus, ne comprenait pas douze mois, mais dix : Varron expliquait l'origine numérique des noms de mois qui, de *quintilis* à *december*, tiraient tous leur nom du rang qu'ils occupaient dans l'année par rapport au mois de mars, anciennement le premier mois de l'année, par l'existence d'un calendrier primitif de dix mois purement lunaires qui était attribué à Romulus (Varr. *ling.* 6.34 ; Ovid. *Fast.* 1.27-44 ; Macr. *Sat.* 1.12.3 ; Solin., 1.35). Janvier et février auraient donc été rajoutés par Numa, qui aurait déplacé le début de l'année de mars aux calendes de janvier (Plut. *Num.* 18.5-6). Une autre différence majeure entre les deux calendriers réside dans le fait que les calendriers de Romulus et de Numa n'avaient pas la même durée en nombre de jours : dans le calendrier de Romulus, l'année avait entre 304 et 360 jours (selon les auteurs), alors que dans le calendrier de Numa, l'année n'avait que 355 jours (Censor. *natal.* 20.4).

Les explications de Varron et de Plutarque sur l'histoire primitive du calendrier romain sont en fait des récits purement étiologiques destinés notamment à expliquer l'origine des noms des mois, mais ne traduisent que faiblement la réalité historique d'une réelle évolution institutionnelle. Elles suggèrent également une chronologie relative de l'histoire du calendrier à Rome, le calendrier attribué à Numa correspondant au calendrier républicain traditionnel, pour lequel on a imaginé l'existence d'un calendrier antérieur qui a été attribué à Romulus. Toutefois, pour Macrobe, le calendrier de Romulus ne prit pas fin avec Numa, mais avec la publication des fastes de Cn. Flavius, qui se trouve donc à la véritable origine du calendrier civil républicain, ultérieurement identifié avec le « calendrier de Numa » (Macr. *Sat.* 1.15.9).

Le calendrier lunaire archaïque

Le calendrier de Romulus est présenté par Macrobe comme un calendrier purement lunaire (Macr. *Sat.* 1.15.5), c'est-à-dire reposant sur la durée du mois lunaire, soit un peu

plus de 29 jours. Le calendrier romain archaïque aurait en fait été composé de 12 mois lunaires de 29 jours qui reposaient sur l'observation des phases de la lune (nouvelle lune, pleine lune) par le pontife mineur, qui invoquait (*calare*) Junon Covella, le jour des calendes (*calendae*), autant de fois qu'il y avait de jours jusqu'aux nones, une festivité placée le neuvième jour avant les ides, jour de la pleine lune (Macr. *Sat.* 1.15.9-11 ; Varr. *ling.* 6.27 ; Serv. *Æn.* 8.654). Ses observations étaient communiquées au prêtre appelé « roi » (*rex sacrorum*) qui convoquait le peuple en comices calates à la *curia Calabra*, au Capitole, lors des cérémonies qui se déroulaient aux nones (*sacra Nonalia*), pour lui annoncer les jours fériés dans le mois, le jour intercalaire ajouté au mois (Varr. *ling.* 6.13 et 6.28 ; Macr. *Sat.* 1.15.12-13) ainsi que les jours fastes et les jours néfastes du mois (Serv. *Æn.* 8.654).

Comme le mois lunaire a une durée comprise entre 29,26 et 29,8 jours synodiques, on peut imaginer qu'on ajoutait systématiquement un 30^e jour (intercalaire) à chacun des mois de l'année pour obtenir 12 mois de 30 jours et un total de 360 jours sur une année. Dans le calendrier primitif, l'année commençait en effet aux calendes de mars, mais se terminait le jour des *Terminalia*, 360^e jour de l'année, soit le 23 février (Varr. *ling.* 6.13 ; Ovid. *Fast.* 2.47-50 ; Augustin. *civ.* 7.7). Il manquait dès lors cinq jours entre le 23 février et le 1^{er} mars

| | | | | |
|-----------|-----------|------------|---------------|-----------|
| A K IAN F | F K FEB N | B K MAR NP | A K APR F ... | G K INT F |
| B F | G N | C F | B F | H F |
| C F | H N | D F | C F | A F |
| D F | A N | E F | D F | B F |
| | | F F | | |
| | | G F | | |
| E NON F | B NON N | H NON F | E NON N | C NON F |
| F F | C N | A F | F N | D F |
| G F | D N | B F | G N | E F |
| H F | E N | C F | H N | F F |
| A ACON | F N | D F | A N | G F |
| B EN | G N | E F | B N | H F |
| C KAR NP | H N | F EN | C N | A F |
| D F | A N | G EQVIR | D N | B F |
| E EID NP | B EID NP | H EID NP | E EID NP | C EID NP |
| F EN | C N | A F | F N | D F |
| G KAR NP | D LVP NP | B LIB NP | G FOR NP | E F |
| H F | E EN | C F | H N | F F |
| A F | F QVIR NP | D QVIN BP | A N | G F |
| B F | G F | E F | B N | H F |
| C F | H F | F F | C CER NP | A F |
| D F | A F | G N | D N | B F |
| E F | B FERA F | H TVB NP | E PARIL NP | C F |
| F F | C F | A QRCF | F N | D F |
| G F | D TERM NP | B F | G VIN NP | E RECIF N |
| H F | E RECIF N | C F | H F | F F |
| A F | F F | D F | A ROB NP | G EN |
| B F | G EN | E F | B F | H EQVI NP |
| C F | H EQVI NP | F F | C F | A F |
| D F | A F | G F | D F | |
| E F | | H F | E F | |

Fig. 1 : Les fastes de Cnaeus Flavius (d'après J. Rüpke 1995, p. 253, fig. 4).

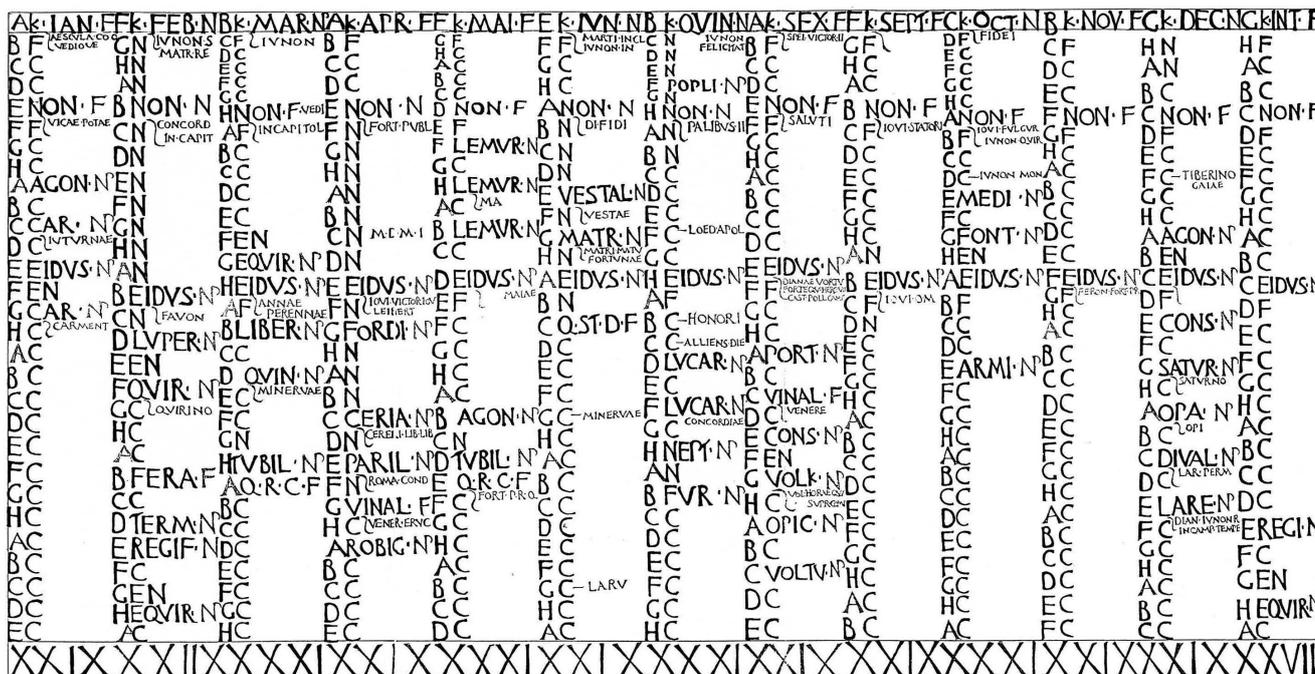


Fig. 2 : Le calendrier républicain (pré-julien) d'après les *Fasti Antiates Miores*. Calendrier peint, du début du I^{er} s. av. J.-C., exposé au Palazzo Massimo, à Rome (Michels 1967)

pour que le calendrier lunaire puisse s'accorder avec l'année solaire, et faire de ce calendrier un calendrier luni-solaire. C'est pourquoi on ajoutait cinq jours « épagomènes » après les *Terminalia*. Ces jours « épagomènes » n'appartenaient ni au mois de février, ni au mois de mars, ce qui obligeait le prêtre « roi », véritable calendrier vivant qui incarnait par ses fonctions le temps de la cité, à se retirer pendant toute la durée de ce temps mort : le lendemain des *Terminalia*, le 24 février, jour du *Regifugium* (« fuite du roi »), le prêtre « roi » procédait à un sacrifice au Comitium avant de « quitter la place en s'enfuyant à toute vitesse » (Plut. *Quaest. Rom.* 63 ; Fest. 346 L.). En personnifiant le temps civique, le *rex (sacrorum)* ne pouvait pas rester dans la cité pendant la période des cinq jours « épagomènes », en quelque sorte hors du temps de la cité. Le prêtre « roi » revenait pour les calendes de mars et était réinstallé dans le sanctuaire de la *Regia*, dont la porte était alors ornée de lauriers (Ovid. *Fast.* 3.139 ; Macr. *Sat.* 1.12.6). En son absence, le « roi » était remplacé par un « interroi » (*interrex*), dont l'interim est à l'origine de la procédure institutionnelle de l'interrègne (d'une durée de cinq jours), utilisée par les sénateurs patriciens en cas de vacance du pouvoir consulaire sous la République.

Autrement dit, à l'époque archaïque et jusqu'à la fin du IV^e siècle av. J.-C., le calendrier romain est resté lié à l'observation des phases de la lune. Les prêtres (*rex*, pontifes, alors tous patriciens) avaient un contrôle absolu sur l'organisation du temps civique, et donc de la vie politique, judiciaire, économique et sociale : tout dépendait du calendrier dont ils étaient les seuls à pouvoir fixer les jours-repères (calendes, nones et ides) ainsi que la nature religieuse de chaque jour du mois (faste ou néfaste). Il s'agissait en fait d'un calendrier adapté aux dimensions encore réduite de la cité archaïque (la ville et son territoire agricole immédiat) telle qu'elle a existé jusqu'au IV^e siècle av. J.-C.

La création du calendrier « républicain » : les fastes de Cnaeus Flavius

En 304 av. J.-C., l'édile curule Cn. Flavius a publié pour la première fois un calendrier appelé fastes qui établit le calendrier républicain pré-julien : ce nouveau calendrier (*fasti*) a été publié dans la foulée de la publication des « formules de procès » (*legis actiones*), jusque-là maintenues secrètes par les pontifes (Cic. *Mur.* 25 ; *Att.* 6.1.8 ; *orat.* 1.186 ; Liv. 9.46.4-5 ; Val. Max. 2.5.2 ; Plin. *nat.* 33.17 ; Macr. *Sat.* 1.15.9). La publication des jours fastes (et néfastes) par Cn. Flavius avait une dimension et une finalité fortement politiques, comme la publication des *legis actiones* et du premier *ius civile*, ce qui montrait la volonté d'affranchir la communauté civique de l'arbitraire des pontifes, alors encore tous patriciens (jusqu'à la loi *Ogulnia* de 300). La réforme du calendrier qu'introduisait sa publication des fastes avait donc une dimension « anti-sacerdotale » en introduisant à Rome un calendrier public à côté du calendrier religieux traditionnel (les deux systèmes de calendrier ont pu continuer à fonctionner simultanément). L'une des innovations de ce calendrier a été l'introduction des lettres nundinales (*indices nundinarii* : A-B-C-D-E-F-G-H) qui numérotent les jours selon un cycle continu de 8 jours : ces lettres permettaient de rythmer le temps mensuel en périodes de huit jours (*nundina*), de sorte que les *dies nundinae* (notées A) revenaient tous les « neuvièmes jours » (fig. 1). Le calendrier nundinal établissait donc un rythme hebdomadaire de huit jours dont le retour régulier et périodique était complètement indépendant de la place des jours-repères dans le mois (calendes, nones, ides) et donc des phases de la lune. Désormais, les jours-repères avaient toujours la même place dans le mois, quelle que fût l'année et quelle que fût la situation du temps lunaire naturel. Autrement dit, le calendrier nundinal fonctionnait comme un calendrier perpétuel et permettait à chaque citoyen de se repérer facilement dans le temps.

Les *nundinae* (*dies nundinae*) réglaient en effet le temps de la cité. D'après les auteurs anciens, elles correspondaient aux jours où les paysans de la campagne venaient à Rome pour régler leurs affaires (*urbanae res*), c'est-à-dire vendre leurs produits au marché, aller au tribunal pour régler un litige devant le préteur ou participer aux comices par tribus (Cassius Hemina *ann. fr.* 14 Peter = 17 Chassignet [*ap. Macr. Sat.* 1.16.33] ; Varr. *rust. 2, proem.* 1 ; Rutilius Rufus *histor. fr.* 1 Peter = 1 Chassignet [*ap. Macr. Sat.* 1.16.34] ; Dion Hal. *AR* 7.58.3). L'introduction d'un rythme nundinal fixe et inamovible ainsi que la publication des jours fastes avaient par conséquent une finalité avant tout politique : celle d'établir un calendrier des jours judiciaires et comitiaux qui soit utilisable simultanément par des populations de plus en plus éloignées les unes des autres. La publication du calendrier (fastes) de Cn. Flavius est par conséquent fortement liée à la réforme des tribus d'Appius Claudius et à la création des comices tributes, à la fin du IV^e siècle av. J.-C. : l'extension du territoire romain et la nouvelle organisation tribuite du peuple romain rendaient nécessaire l'établissement et la publication d'un calendrier commun à tous. En étant inséparable de la réforme des tribus, la réforme du calendrier aboutit à une complète réorganisation de l'espace et du temps de la cité.

L'invention du « calendrier de Numa »

Le nouveau calendrier civique issu de la publication des fastes par Cn. Flavius finira par être attribué au roi Numa. Ce calendrier s'appliquait à une période de 12 mois répartis sur 355 jours, une durée encore très proche de l'année lunaire de 354 jours, mais qui s'accordait avec l'année solaire par l'ajout, une année sur deux, d'un mois intercalaire de 22 ou 23 jours, appelé *Mercedonius* et qui était placé après les *Terminalia* (fig. 2). Dans les fastes de Cn. Flavius, le 1^{er} janvier était noté par la lettre nundinale A (*supra* fig. 1), ce qui signifie que dès la fin du IV^e siècle av. J.-C., le calendrier officiel faisait commencer l'année civique en janvier et non plus en mars (qui commençait par la lettre B), même s'il fallut attendre 153 av. J.-C. pour que les consuls prennent l'habitude d'entrer en fonction au 1^{er} janvier (*InscrIt* 13.2.111 ; *Macr. Sat.* 1.12.5-7).

Or, la tradition attribuait à Numa le déplacement du début de l'année de mars aux calendes de janvier (*Plut. Num.* 18.5-6), si bien que le calendrier issu des fastes de Cn. Flavius finit par être identifié au « calendrier de Numa ». Cette identification n'est peut-être pas originelle, mais remonte au moins à la publication des fastes de Fulvius Nobilior au début du II^e siècle av. J.-C.

En 179 av. J.-C., le censeur M. Fulvius Nobilior fit construire, près du Cirque Flaminius à Rome, un temple dédié à Hercule et aux Muses (fig. 3). Sur les parois extérieures du temple, il fit exposer des fastes, c'est-à-dire un calendrier, que son ami Ennius annota de petits commentaires étiologiques pour expliquer les noms des mois ainsi que les principales fêtes religieuses (*Cic. Arch.* 27 ; *Eum. Paneg.* IX [5], 7, 3 ; *Macr. Sat.* 1.12.16). Ennius, poète profondément marqué par le pythagorisme, a directement participé à l'élaboration du programme idéologique et culturel lié à l'organisation architecturale et décorative du temple. Or, les fastes qui y furent affichés semblent avoir été présentés comme le « calendrier de Numa » (*Censor. natal.* 20.4). Ce roi passait pour avoir été un disciple de Pythagore, et des livres d'inspiration pythagoricienne, retrouvés deux ans auparavant dans un sarcophage ou un coffre en pierre au pied du Janicule, lui ont été attribués (Cassius Hemina *fr.* 37 Peter = 40 Chassignet [*ap. Plin. nat.* 13.86] ; Calpurnius Piso *fr.* 11 Peter = 19 Forsythe = 13 Chassignet [*ap. Plin. nat.* 13.87] ; Valerius Antias *fr.* 9 Peter = 10 Chassignet [*ap. Liv.* 40.29.8]). Fulvius Nobilior (ou Ennius) expliqua le nombre de jours du « calendrier de Numa » par la préférence que Pythagore aurait eue pour le nombre impair (Censor. *nat.* 20.4 ; *Macr. Sat.* 1.13.4-5 ; *Solin.* 1.39.40). Dans ce calendrier en effet, tous les mois avaient un nombre impair de jours (29 ou 31), à l'exception du mois de février (28), afin que l'année complète eût également un nombre impair de jours (355), soit un jour de plus qu'une année de douze mois lunaires synodiques (354). On voyait ainsi dans l'importance du nombre impair au sein de ce calendrier une preuve de son pythagorisme, ce qui justifiait son attribution à Numa (*Censor. nat.* 11.11).

Bien plus que l'importance du nombre impair dans la

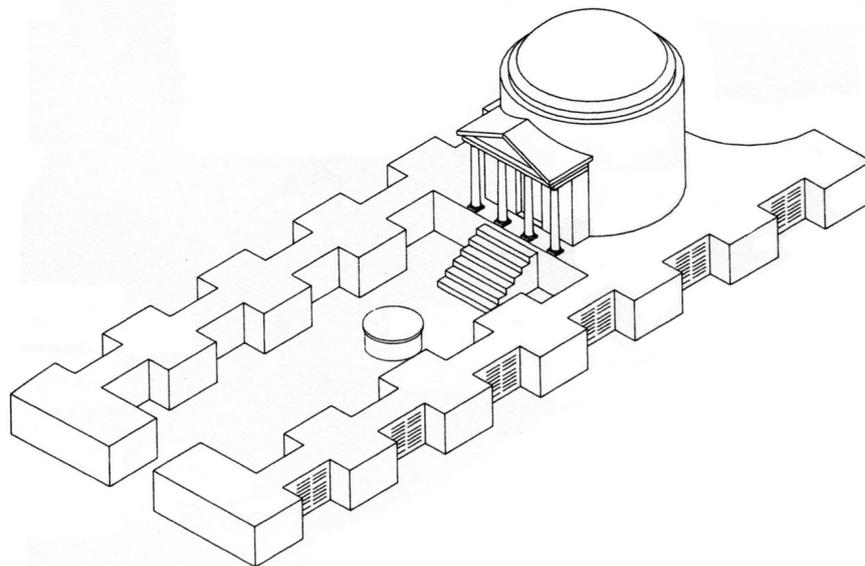


Fig. 3 : Le temple d'Hercule et des Muses de Marcus Fulvius Nobilior (F. Coarelli, *Il Campo Marzio, I. Dalle origini alla fine della Repubblica, Roma, 1997, p. 479, fig. 113*).

structure du calendrier républicain, c'est sa conception-même qui peut le rapprocher des doctrines astronomiques et cosmologiques des Pythagoriciens. Pour des Pythagoriciens comme Philolaos de Crotona, mais sans doute aussi Archytas de Tarente et d'autres philosophes de la même école à cette époque, la Terre et les autres planètes faisaient une révolution autour d'un feu central dont le Soleil visible n'était que l'image (Philolaos de Crotona 44 A 16 et 44 B 7 Diels-Kranz ; Aristot. *Cael.* 2.13, 293a). Cette vision du cosmos qui place la terre parmi les autres planètes gravitant autour d'un Feu central correspond à une conception astronomique très proche de l'héliocentrisme. Elle peut avoir favorisé l'introduction à Rome d'un calendrier purement solaire, bien avant la plupart des autres peuples d'Italie et du bassin méditerranéen. En tout cas, certaines sources (Ennius ou Varron ?) semblent avoir attribué de telles conceptions héliocentriques au roi Numa, précisément au nom de conceptions astronomiques issues du pythagorisme (Plut. *Num.* 11).

Il reste à savoir si l'interprétation pythagorisante de ce calendrier est uniquement due aux *somnia Pythagorica* du poète Ennius (Horat. *epist.* 2.1.50-52), au début du II^e siècle, ou si elle accompagnait déjà la publication des fastes de Cn. Flavius, dans le cadre des grandes réformes qui bouleversèrent la société et les institutions romaines à la fin du IV^e siècle av. J.-C. Le principe de l'« égalité géométrique », contenu dans le système censitaire "servien" alors définitivement mis en place, et celui de *Concordia*, qui a profondément inspiré la réforme des tribus d'Appius Claudius Caecus, tous deux issus du pythagorisme tarentin du IV^e siècle, se seraient dès lors trouvés en « harmonie » avec un nouveau calendrier civique, reflet de l'organisation du cosmos imaginée par les Pythagoriciens du IV^e siècle, et à laquelle la nouvelle organisation de l'espace et du temps de la cité se serait efforcée de se conformer.

Michel Humm, Strasbourg

Bibliographie :

- Boyancé P., *Fulvius Nobilior et le dieu ineffable*. Dans: *Études sur la religion romaine*. CEFR 11 (Rome 1972 [1955]), 227-252.
- Brind'Amour P., *Le calendrier romain. Recherches chronologiques*, (Ottawa 1983).
- Dumézil G., *La religion romaine archaïque* (Paris 1974²).
- Humm M., Spazio e tempo civici : riforma delle tribù e riforma del calendario a Roma alla fine del IV secolo a.C. Dans Ch. Bruun (éd.), *The Roman Middle Republic. Politics, Religion, and Historiography, c. 400 - 133 B.C.* Acta IRF 23 (Rome, 2000) 91-120.
- Humm M., *Numa et Pythagore : vie et mort d'un mythe*. Dans P.-A. Deproost & A. Meurant (éd.), *Images d'origines. Origines d'une image. Hommages à Jacques Poucet*. Transversalités 4 (Saint-Louis 2004) 125-137.
- Humm M., *Appius Claudius Caecus. La République accomplie*. BEFAR 322 (Rome 2005).
- Humm M., *La Regia, le rex sacrorum et la Res publica*, *Archimède. Archéologie et histoire ancienne* [en ligne], 4, 2017, 129-154 (DOI : <https://doi.org/10.47245/archimede.0004.ds2.04>).
- Humm M., *Les espaces comitiaux à Rome pendant la période républicaine*. Dans A. Borlenghi, C. Chillet, V. Hollard, L. Lopez Rabatel & J.-C. Moretti (éd.), *Voter en Grèce, à Rome et en Gaule. Pratiques, lieux et finalités* (Lyon 2019) 261-276.
- Humm M., *La construction religieuse du temps : calendriers et fêtes*. Dans C. Husquin & C. Landréa (éd.), *Religions et pouvoir dans le monde romain de 218 av. J.-C. à 250 ap. J.-C.* (Paris 2020) 223-237.
- Magdelain A., *Cinq jours épagomènes à Rome ?* Dans *Jus, Imperium, Auctoritas. Études de droit romain*. Collection de l'École française de Rome 133 (Rome 1990 [1962-63]) 279-303.
- Michels A. K., *The Calendar of the Roman Republic* (Princeton 1967).
- Rüpke J., *Kalender und Öffentlichkeit. Die Geschichte der Repräsentation und religiösen Qualifikation von Zeit in Rom*. Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten 40 (Berlin / New York 1995).
- Rüpke J., *The Roman Calendar from Numa to Constantine. Time, History, and the Fasti*. Translated by David M. B. Richardson (Malden (MA) / Oxford 2011).
- Rüpke J., *Rationalizing Religious Practices : The Pontifical Calendar and the Law*. Dans O. Tellegen-Couperus (éd.), *Law and Religion in the Roman Republic*. Mnemosyne Supplements 336 (Leiden / Boston 2012) 85-106.
- Scheid J., *La religion des Romains* (Paris 2019⁴ [1998]).